

## Quand contacter le service de l'eau ?

### Vous emménagez

---

Pour l'ouverture du compteur d'eau : contactez-nous par téléphone 10 jours avant l'intervention pour convenir d'un rendez-vous avec un technicien. Nous avons besoin du nom de l'ancien occupant ou du n° de compteur afin de faciliter votre demande.

### Vous déménagez

---

Pour couper l'eau au compteur : contactez-nous par téléphone 10 jours avant l'intervention pour convenir d'un rendez-vous avec un technicien .

**ATTENTION :** Ne rendez pas vos clés avant l'intervention du technicien. En effet, ce dernier doit pouvoir accéder au compteur afin que la résiliation de l'abonnement soit effective. Merci de vous munir de votre référence abonné afin de faciliter votre demande.

### 📄 TÉLÉCHARGER

---

> Relevé contradictoire de compteur

### Vous avez une fuite, un problème sur votre installation

---

Si la fuite se situe après le compteur :

Dans un 1er temps : faites réparer la fuite au plus tôt.

Si l'emplacement de la fuite est recevable, vous pouvez faire une **demande de dégrèvement** par courrier ou par mail (sous certaines conditions, voir règlement du service).

Pour ce faire il faut nous faire parvenir :

- un courrier explicatif avec la nature de la fuite (joint, raccord...) : [modèle courrier à imprimer et à remplir](#)
- le justificatif de réparation (facture du plombier ou attestation sur l'honneur)

Votre demande sera prise en compte dans les meilleurs délais, conformément au [règlement](#) en vigueur et une réponse vous sera envoyée par courrier dans un délai de 3 mois.

### Vous construisez votre maison

---

Vous souhaitez vous raccorder au réseau :

Envoyez le plan de masse et le plan de situation en précisant l'adresse du terrain ainsi que le numéro de la parcelle par courrier ou par mail.

Bien préciser vos coordonnées actuelles (nom, prénom, téléphone, adresse actuelle pour l'envoi du devis). Une chargée de clientèle vous contactera à réception des éléments pour prendre rendez-vous sur place avec un technicien. Par la suite un devis vous sera envoyé.

### + EN SAVOIR PLUS

---

> Tarifs eau et assainissement

## La qualité de l'eau

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> ↗

### + EN SAVOIR PLUS

> Pour Charavines, Charnècles, Chirens, Coublevie, La Buisse, La Murette, La Sure en Chartreuse, Le Pin, Moirans, Réaumont, Rives, Saint Aupre, Saint Blaise du Buis, Saint Cassien, Saint Etienne de Crossey, Saint Jean de Moirans, Saint Nicolas de Macherin, Tullins, Voiron, Vourey, Voreppe et Centr'Alp :

> Accueil : 40 rue Mainssieux à Voiron.

> Tel. 04 76 67 60 10. Email : [contact-eau\(at\)paysvoironnais\(dot\)com](mailto:contact-eau(at)paysvoironnais(dot)com)

> Horaires : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.

> En cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture des bureaux, une équipe technique d'astreinte est joignable 24h/24 et 7j/7 au 04 76 67 60 20.

### + EN SAVOIR PLUS

> Pour Paladru contacter le SIE des Abrets au 04 76 32 06 68.

> Pour Biliou, Charancieu, Massieu, Merlas, Montferrat, St Bueil, St Geoire en Valdaine, St Sulpice des Rivoires, Velanne et Voissant contacter le SIE du Guiers et de l'Ainan au 04 76 37 21 18.

40 rue Mainssieux  
cs 80363  
38516 Voiron cedex  
Lundi - vendredi : 8h-12h / 13h30-18h  
Tél. : 04 76 67 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/eau-et-assainissement/quand-contacter-le-service-de-leau-126.html>